



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 31924

Texte de la question

M. Jean-Paul Chanteguet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les conditions de fonctionnement des centres mutualisateurs assurant la gestion administrative et financière des emplois-jeunes recrutés en qualité d'aides-éducateurs. En effet, si tous les observateurs reconnaissent l'indéniable réussite de ce dispositif, il semble qu'elle est le fruit d'un investissement considérable des personnels de l'administration scolaire et universitaire. Cette réussite ne doit pas faire perdre de vue l'extrême fragilité du dispositif en raison d'un certain manque de moyens en personnels et des difficultés juridiques rencontrées. Il demande au ministre de bien vouloir lui fournir des indications sur les moyens en personnels qu'il compte mettre en oeuvre pour atteindre l'objectif de 75 000 aides-éducateurs et quelle réflexion a été menée pour apporter une certaine reconnaissance aux personnels administratifs pour la gestion de ces emplois-jeunes.

Texte de la réponse

Depuis la mise en oeuvre du programme « Nouveaux services, nouveaux emplois », intervenue en 1997, la qualité et l'ampleur de la tâche accomplie par les personnels des services déconcentrés, chargés du traitement des dossiers des aides-éducateurs, ont retenu toute l'attention du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. La reconnaissance de l'effort ainsi réalisé par les gestionnaires locaux a été l'un des éléments qui ont conduit à leur attribuer, en fin d'année 1998, une prime exceptionnelle de 1 000 francs. Dans le souci d'alléger la charge supplémentaire assumée par ces personnels, l'administration centrale a procédé à la mise en place d'un outil informatique spécifiquement destiné à la gestion du nouveau dispositif. Les solutions susceptibles de renforcer les équipes rectorales, notamment par l'affectation dans le service d'emplois administratifs, n'impliquant pas nécessairement la création budgétaire de moyens nouveaux importants dans l'immédiat, sont également recherchées. Dans l'immédiat, une aide ponctuelle a été apportée aux recteurs par l'attribution d'une dotation complémentaire des crédits de vacances. Le projet de loi de finances pour 2000 que le Gouvernement soumet au Parlement prévoit une augmentation forte des emplois ATOSS. L'utilisation du dispositif « Ingénieurs pour l'école » est également encouragée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Chanteguet](#)

Circonscription : Indre (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31924

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1999, page 3905

Réponse publiée le : 25 octobre 1999, page 6169